

Voici pourquoi ils ne vous laissent pas décider

Faut-il laisser le grand public décider à la place des élus? Les Namurois sont réticents

À l'heure où la Grèce est susceptible d'effectuer un grand référendum, on peut se demander pourquoi nos élus ne nous donnent pas plus souvent la parole. Les politiques namurois nous expliquent pourquoi ils préfèrent bien souvent garder le pouvoir de la décision.

1 Un "non" qui sonne comme un désaveu

Lorsqu'on lance une consultation populaire, on s'expose irrémédiablement à l'avis des citoyens. Et parfois, cela peut faire mal... Jean-Louis Close, ancien bourgmestre de Namur en a fait les frais en 1998, avec son projet d'installer le parlement au Gronon. Chaque parti ayant une idée de site adéquat, le bourgmestre avait décidé, en accord avec les autres partis, de procéder à une consultation populaire. Mais les résultats l'ont quelque peu surpris. "Les gens m'ont dit non. C'est mon plus grand échec politique, je pense", confie l'ancien bourgmestre.

À l'époque, il avait décidé de s'en remettre à l'avis des citoyens, et avait abandonné son projet à regrets. On imagine aisément le moment de solitude vécu par Jean-Louis Close.

À Huy, par contre, Anne-Marie Lizin a tout simplement préféré s'en tenir à son avis initial. Après avoir organisé une consultation populaire en 2005 au sujet de la rénovation du pavillon Récollets, elle a décidé de tout annuler, et de laisser le pavillon tel qu'il est. Sa réaction avait créé la polémique parmi ses électeurs.

2 Des enjeux parfois trop complexes

Arnaud Gavroy préfère laisser les élus gérer les problèmes complexes, et demander l'avis des citoyens lorsqu'il s'agit du registre émotionnel. "Il faut que les gens comprennent de quoi on parle. Je pense que pour le technique il faut faire une enquête publique, et lorsqu'on est confronté à des choix plutôt émotionnels, et qui touchent les gens, alors on peut décider de lancer une consultation populaire", explique-t-il.

En résumé, une consultation populaire pour des questions simples oui, pour le schéma de structure, non. "Concernant le schéma de structure, nous avons réalisé des réunions d'informations pour les citoyens. 150 m'ont d'ailleurs fait part de leurs contributions et remarques. Mais leur poser une question à ce propos, à laquelle il faut simplement répondre par oui ou non, ça n'a pas vraiment d'intérêt".

3 Des citoyens peu concernés et mal informés

At-on vraiment un avis concernant des décisions prises dans



Pour que les résultats d'une consultation populaire soient dépouillés, il faut un taux de participation d'au moins 40%.

une commune située bien loin de la nôtre? C'est la question que se pose Anne Barzin. "Une personne qui habite à un coin de Namur, et à qui on parle d'une commune opposée, n'a pas forcément un avis pertinent sur la question. Non seulement, il faut que les gens soient informés, mais aussi qu'ils se sentent concernés. C'est pourquoi je pense qu'il ne faut faire de consultation que pour des projets de grande ampleur".

Et c'est d'autant plus vrai quand on sait que les résultats d'une consultation ne sont dépouillés que lorsque le taux de participation est de 40%.

4 Le public se braque sur un élément

Les citoyens prennent en compte des arguments qui les touchent. Jean-Louis Close sait de quoi il parle puisqu'il a vu son projet refusé sur des arguments irrationnels. "Dès qu'on a parlé du coût du parlement, les gens se sont enflammés. Du moment qu'on parle argent, les gens paniquent. Alors qu'à l'époque, le coût aurait été supporté par la Région Wallonne". La question est alors de savoir si, lorsque les citoyens prennent une décision, ils ont vraiment tous les arguments en main pour se positionner. "Ce qu'il faut, c'est du con-

cret. Lorsque nous avons réalisé la consultation à propos du Gronon, nous avons informé les citoyens pendant six mois".

5 Monsieur tout le monde bien trop émotif

C'est ce que pense François Bellet, bourgmestre de Rochefort, lorsqu'il mentionne les risques liés à la pratique. "Imaginez un instant que l'on ait lancé un référendum sur la peine de mort juste après l'affaire Dutroux. Beaucoup de gens, etc'est compréhensible, auraient réagi par rapport à ce qui se passait à l'époque, et donc dans le registre de l'émotion".

6 C'est le boulot des élus, qui sont là pour décider

Pour Anne Barzin, à chacun son travail. "Il ne faut pas oublier que les citoyens se sont déjà exprimés une première fois lorsqu'ils ont élu des responsables". En somme, la parole, on l'a déjà eue! Après, prendre les décisions importantes, c'est le boulot des élus. "Les électeurs choisissent dans gens en qui ils ont confiance pour prendre des décisions, il ne faut pas l'oublier". Donc la parole, oui un peu. Le pouvoir, et les grandes décisions, pas trop, non!

FREDERIQUE WATHELET

En chiffres

LES CLÉS D'UNE CONSULTATION

40%

Pour que les résultats d'une consultation populaire soient dépouillés, il faut que le taux de participation des citoyens soit de minimum 40% de la population. Dans le cas contraire, la consultation ne sera pas prise en compte par le collège communal.

5.000 signatures

Pour que le collège décide d'organiser une consultation populaire, il faut que les citoyens namurois amènent 5000 signatures, et que leur demande soit motivée de manière formelle.

18 mois

Une consultation populaire ne peut pas être organisée durant les 18 mois qui précèdent des élections. Selon Anne Barzin, échevine des finances, ceci est tout à fait logique. "Une consultation dans ces moments-là reviendrait à réaliser des élections à l'avance. Ce qui est bien entendu absolument interdit".

La consultation populaire en pratique

> **Autorisation:** L'initiative de l'organisation d'une consultation populaire peut venir soit du Collège communal, soit des citoyens. Dans ce dernier cas, ils doivent envoyer une lettre recommandée au conseil communal, en mentionnant l'objet de la demande, ainsi que les signatures et coordonnées de tous les citoyens qui souhaitent pouvoir organiser une consultation populaire.

> **Sujets traités:** On ne peut pas avoir recours à la consultation dans n'importe quel cas de figures. Les questions relatives aux personnes, aux comptes, aux budgets, aux taxes et aux rétributions ne peuvent pas être abordées.

> **L'information:** Au moins un mois avant la consultation populaire, la commune est dans l'obligation de distribuer des brochures explicatives complètes à tous les citoyens. Ensuite, la question posée doit être simple et sans ambiguïté, car les citoyens doivent pouvoir y répondre par oui ou par non.

Questions à...

FRANÇOIS BELLOT



FRANÇOIS BELLET, SÉNATEUR ET BOURGMESTRE DE ROCHEFORT. ■■L.V.

Quelle position adoptez-vous par rapport aux consultations populaires et référendum?

Il est très délicat d'être pour ou contre sans nuancer. On a recours à de telles pratiques lorsque la population souhaite s'exprimer sur un sujet particulier. Mais en Belgique, le référendum fédéral n'existe pas. Il ne faut pas voir ça comme une solution miracle. Dans le cas de la Suisse par exemple, c'est par le biais du référendum que des lois contre les étrangers sont votées.

Que pensez-vous alors du cas de la Grèce?

Laisser la parole aux gens, c'est bien. Mais il faut être sûr qu'ils connaissent le sujet et pensent à l'avenir. Les Grecs savent-ils que s'ils refusent les mesures d'austérité ils sortiront de l'Europe?